



Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2000 Neuchâtel
Tél 032 853 44 55
Internet: www.football.ch/anf - E-mail: anf@football.ch

Comité central

A tous les clubs de l'ANF

Neuchâtel, le 11 août 2019

Communiqué – Nouvelles directives valables dès la saison 2019 - 2020

Mesdames, Messieurs,

Au début de cette nouvelle saison 2019 – 2020, le comité central de l'ANF tient à rappeler les modifications intervenues dans le règlement de la coupe neuchâteloise des actifs, spécialement les articles 5 et 15. Ce règlement est déjà sur le site de l'ANF depuis plusieurs jours. Elle prie les clubs de respecter ledit règlement sous peine de voir leur match perdu par forfait.

De plus, dès le début de cette nouvelle saison, les sanctions disciplinaires seront étendues aux entraîneurs et fonctionnaires (coach-adjoint, soigneur, dirigeants, etc.) se trouvant sur le banc des joueurs ou à côté. En fonction d'une expulsion et de son motif, des matches de suspension seront ajoutés à l'amende. Ainsi la personne visée ne pourra plus fonctionner au minimum pour le match d'après.

Aussi, nous vous prions de rendre attentif vos entraîneurs lors de l'établissement des feuilles de match de bien vouloir rajouter sur la feuille 2, toutes les personnes qui sont sur le banc de l'équipe.

Selon le nouveau règlement des règles de jeu, à la loi 5 concernant l'arbitre, il est dit que l'arbitre inflige un carton jaune ou un carton rouge à un officiel d'équipe en cas de mauvaise conduite. Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton jaune ou rouge selon le cas.

De plus et pour lutter encore plus contre les incivilités qui se produisent pratiquement chaque week-end sur nos terrains, le comité central de l'ANF lors de sa séance du 15 août 2019, a décidé de modifier certains tarifs d'amendes concernant les sanctions commises par les entraîneurs, dirigeants et spectateurs, soit :

Antisportivité envers arbitre ou assistant-arbitre :	CHF 200.- + 20 points Fair-Play.
Antisportivité envers arbitre ou assistant-arbitre récidive :	CHF 300.- + 30 points Fair-Play.
Insulte à arbitre ou assistant-arbitre :	CHF 200.- + 20 points Fair-Play.
Insulte à arbitre ou assistant-arbitre récidive :	CHF 300.- + 30 points Fair-Play.
Menace à arbitre ou assistant-arbitre :	CHF 250.- + 25 points Fair-Play.

Menace à arbitre ou assistant-arbitre récidive :	CHF 350.- + 35 points Fair-Play.
Insulte et menace envers arbitre ou assistant-arbitre	CHF 300.- + 30 points Fair-Play.
Insulte et menace envers arbitre ou assistant-arbitre récidive :	CHF 400.- + 40 points Fair-Play.
Antisportivité envers arbitre – assistant arbitre par JT de club :	CHF 200.- + 20 points Fair-Play.
Antisportivité envers arbitre – assistant arbitre par JT de club :	CHF 200.- + 20 points Fair-Play.
(récidive) :	CHF 300.- + 30 points Fair-Play.
Antisportivité d'un spectateur :	CHF 200.- + 20 points Fair-Play.
Antisportivité d'un spectateur récidive :	CHF 300.- + 30 points Fair-Play.
Antisportivité d'un dirigeant :	CHF 200.- + 20 points Fair-Play.
Antisportivité d'un dirigeant récidive :	CHF 300.- + 30 points Fair-Play.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant d'en prendre bonne note, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

ANF – Comité central
Neuchâtel août 2019